



Assistance santé

Bénéficiez de services d'assistance qui vous accompagnent et répondent à vos besoins, à tout moment.

	À tout moment	Hospitalisation ou immobilisation imprévues ⁽¹⁾	Hospitalisation ambulatoire prévue		Traitement lié aux cancers ⁽⁴⁾ (chimio...)	Grossesse pathologique ⁽⁵⁾
			avec immobilisation ⁽²⁾	sans immobilisation ⁽³⁾		
CONSEILS ET ÉCOUTE	Des réponses à vos questions 24h/24 et 7j/7					
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	Un psychologue clinicien peut vous accompagner en cas de coup dur ⁽⁶⁾					
INFORMATION SUR MES DROITS	Famille, santé, travail, retraite, succession, fiscalité, justice, administration					
AIDES POUR FACILITER LE QUOTIDIEN						
Garde d'enfants	■	■	■	■	■	
Trajet enfants domicile - école	■	■	■	■	■	
Aide à domicile	■	■		■	■	
Prise en charge des ascendants	■			■	■	
Trajet domicile - hôpital		■	■			
Livraison de médicaments	■	■				
Garde animaux	■	■				
Auxiliaire de vie				■		

(1) Hospitalisation imprévue de plus de 2 jours ou immobilisation imprévue de plus de 5 jours. (2) Opération programmée avec une hospitalisation d'1 jour et une immobilisation de plus de 5 jours. (3) Opération programmée avec une hospitalisation d'1 jour sans immobilisation. (4) En cas de survenance ou en cas d'aggravation d'une pathologie liée aux cancers nécessitant un traitement et entraînant une hospitalisation de plus de 10 jours (assistance limitée à 2 protocoles / an). (5) En cas de grossesse pathologique avec allègement de plus de 15 jours ou d'accouchement entraînant une hospitalisation de plus de 5 jours ou en de naissance d'un grand prématuré ou en cas de naissances multiples. (6) Jusqu'à 5 entretiens téléphoniques, complétés si nécessaire de 3 entretiens en face à face.

À QUELS MOMENTS ?

- Vous avez besoin d'une aide à domicile après une hospitalisation
- Vous vivez une période difficile
- Vous recherchez des conseils pour faire valoir vos droits

ACCÈS AU SERVICE INTER MUTUELLES ASSISTANCE

➔ POUR BÉNÉFICIER DES SERVICES D'ASSISTANCE **INCLUS DANS VOTRE CONTRAT**

Contactez INTER MUTUELLES ASSISTANCE 24 h/24, 7 j/7



 **N°Cristal 09 69 363 765**

APPEL NON SURTAXE

Lors de l'appel, votre numéro d'adhérent, nom et prénom vous seront demandés.

Vous obtiendrez un numéro de dossier indispensable pour la prise en charge des interventions.

EXEMPLE

Suite à un accident ou à une hospitalisation, vous êtes immobilisés chez vous et éprouvez des difficultés à effectuer toutes les tâches quotidiennes



1 Contactez votre service d'assistance qui analysera votre situation



2 Il vous proposera une solution comme par exemple une aide à domicile qui pourra préparer vos repas ou faire votre ménage.

Bon à savoir

- Le nombre d'heures d'aide-ménagère attribué dépend de votre situation (présence ou non d'un proche pour vous aider, surface habitable...)
- Pour les enfants handicapés, la conduite en centre spécialisé s'effectue selon les mêmes dispositions, sans aucune limite d'âge.
- Pour plus d'informations sur les conditions de mise en œuvre de cette prestation, **reportez-vous à la notice d'information Assistance à domicile.**

À noter : L'application de ces garanties est appréciée en fonction de votre situation personnelle. Le service attribué pourra donc être inférieur au plafond indiqué dans ce guide ou dans votre notice d'assistance.